Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260506-20260428_078-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 28 avril 2026

Délibération n°2026-078	Classification 5.3 Désignation de représentants
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU COPIL MUSÉE BIGOUDEN	

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt deux avril deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au Patronage Laïque, Rue Jules Ferry à Pont-l'Abbé,

Présidence : Stéphane LE DOARÉ Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Secrétaire : Marie-Pierre LAGADIC Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 27
Rapporteur : Yann HIRIART Nombre de Votants (liste en annexe) : 28

EXPOSE :

Le Musée Bigouden constitue un équipement culturel structurant du territoire communal, participant à la valorisation du patrimoine local ainsi qu'au rayonnement culturel et touristique de la collectivité.

Le projet de développement associé implique de nombreux acteurs institutionnels, techniques et élus, et nécessite à ce titre une instance de suivi permettant d'assurer la cohérence des orientations, la coordination des actions et le bon déroulement des étapes de mise en œuvre.

Le comité de pilotage (COPIL) dédié au Musée Bigouden serait composé :

- De 11 élus de la majorité et 2 élus de la minorité,
- D'agents territoriaux concernés par le projet et de partenaires institutionnels et techniques associés en tant que de besoin.

Le COPIL est chargé :

- de définir les orientations stratégiques du projet et d'en assurer la cohérence avec les objectifs de la collectivité,
- de valider les étapes structurantes du projet et d'en suivre l'avancement,
- de procéder, le cas échéant, aux ajustements nécessaires en matière de calendrier, de périmètre ou d'organisation,
- d'identifier les difficultés et points de vigilance et de proposer les mesures correctives appropriées.

Le COPIL se réunit sur convocation de l'exécutif, selon une fréquence indicative trimestrielle ou en tant que de besoin. Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un compte rendu transmis aux membres concernés.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260506-20260428_078-DE

Il est proposé la composition comme suit :

Stéphane LE DOARE	Olivier GALIANA
Adèle ROZENN	Pauline DE RECHNIEWSKI
Yann HIRIART	
Bernard LE FLOCH	
Valérie DREAU	
Annie BRAULT	
Jean Luc RICHARD	
Marc DEFACQ	
Jacques TANGUY	
Hélène MARC	
Ségolène GOYAT	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** la création du comité de pilotage du Musée Bigouden et la composition ;
- **VALIDE** les principes de composition et de fonctionnement.

Fait à Pont l'Abbé le 29 avril 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,
Stéphane LE DOARÉ

LE MAIRE,

VILLE DE PONT L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260506-20260428_078-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
MOTREFF Laurent	X		
FOLGOAS Victoire	X		
HIRIART Yann	X		
ROZEN Adèle	X		
TANGUY Jacques	X		
DREAU Valérie	X		
LE BEC Anthony	X		
COSSEC Sophie	X		
FURIC Jean-Baptiste	X		
MARC Hélène	X		
DURAND David	X		
GUEGUEN Viviane	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
BRAULT Annie	X		
DEFACQ Marc	X		
DURAND Lou		X	
LECOMTE Gaëtan		X	POUVOIR à Marie-Pierre LAGADIC
GOYAT Ségolène	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
ROBERDEL Alosia	X		
TINCQ Alain	X		
LE GOFF Aurélie	X		
CANEVET Yves	X		
COOPER Laurent	X		
RIBEIRO Christel	X		
GALIANA Olivier	X		
DE RECHNIEWSKI Pauline	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 27
Nombre de Pouvoirs : 1

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction